



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 août 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2343 (2017) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a décidé de prolonger jusqu'au 28 février 2018 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et m'a prié de lui rendre compte tous les six mois de la situation en Guinée-Bissau ainsi que de l'état d'avancement de l'application de la résolution et de l'exécution du mandat du Bureau intégré. Il dresse un bilan des principaux faits survenus sur les plans politique, socioéconomique et humanitaire et sur ceux de la sécurité et des droits de l'homme dans le pays, depuis la publication de mon rapport du 7 février 2017 (S/2017/111).

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Depuis mon dernier rapport, la Guinée-Bissau reste dans l'impasse politique et aucun progrès n'a été fait dans la mise en œuvre de l'Accord de Conakry, signé le 14 octobre 2016. L'impasse dans laquelle se trouve l'Assemblée nationale, qui a abouti à la non-approbation du programme du Gouvernement et du budget de l'État, n'a fait qu'exacerber les divisions au sein du pays. Bien que diverses initiatives aient été entreprises en vue de mettre en place un véritable dialogue et de régler la crise institutionnelle, aucun signe ne semble montrer que la situation ait progressé.

3. Le 6 février, le Gouvernement du Premier Ministre, Umaro Sissoco Embaló, a présenté son programme à l'Assemblée nationale. Le 22 février, la Commission permanente de l'Assemblée, composée de 15 membres, a rejeté la tenue d'une session ordinaire destinée à examiner le programme, au motif que le Gouvernement n'avait pas été constitué en conformité avec l'Accord de Conakry et que le programme n'avait pas été soumis dans le délai de 30 jours prévu dans l'Accord. Seuls les neuf membres du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et Cabo Verde (PAIGC) ont participé au scrutin, tandis que les six autres membres, issus du

* Nouveau tirage pour raisons techniques (16 août 2017).



Parti du renouveau social (PRS), se sont abstenus.

4. Le 23 février, le PRS, qui est le deuxième parti majoritaire au Parlement derrière le PAIGC, a saisi le Président de l'Assemblée nationale, Cipriano Cassamá, pour demander l'annulation de la décision de la Commission permanente et la convocation d'une réunion plénière à l'Assemblée nationale, en vue d'examiner le programme du Gouvernement. Le 3 mars, le Président de l'Assemblée a publié une décision dans laquelle il a rejeté la demande, au motif que le parti n'avait pas qualité pour contester les décisions de la Commission. Le 12 avril, le groupe parlementaire du PRS a annoncé qu'il avait décidé de ne participer qu'aux sessions plénières de l'Assemblée nationale.

5. Dans le même temps, compte tenu de l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de Conakry, le Président guinéen Alpha Condé, Médiateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la Guinée-Bissau, a envoyé à Bissau son Ministre d'État et Secrétaire général de la présidence, Naby Youssouf Kiridi Bangoura, les 8 et 9 mars. M. Bangoura a tenu des consultations avec les dirigeants politiques du pays et des membres de la communauté internationale pour examiner la proposition du Médiateur d'organiser, à Conakry, une réunion de réconciliation entre les dirigeants du PAIGC et le groupe des 15 parlementaires qui avaient été exclus du parti en janvier 2016. Toutefois, la réunion n'a pas eu lieu en raison de l'absence de consensus au sein du groupe des 15 parlementaires.

6. Du 10 mars au 18 mai, le Président de la Guinée-Bissau, José Mário Vaz, s'est déplacé dans tout le pays en vue de solliciter l'opinion des parties prenantes locales sur les affaires nationales. Tout au long de ses visites, le Président a mis l'accent sur trois priorités : la paix et la stabilité; une gestion appropriée des fonds publics; et la mise en œuvre de son projet agricole appelé « Mon na Lama » (« Tout le monde sur le pont »), qui vise à rendre le pays autosuffisant au niveau alimentaire. Il a terminé sa visite à Bissau, où son Ministre de l'intérieur et lui-même ont déclaré que le Gouvernement du Premier Ministre Umaro Sissoco Embaló ne plierait pas sous la pression internationale.

7. La période à l'examen a été marquée par une série de manifestations. Le 9 mars, un mouvement dénommé « Le Citoyen » a organisé une manifestation à Bissau pour exhorter l'Assemblée nationale à reprendre ses travaux et soutenir le Président et le Gouvernement. Le 11 mars, le « Mouvement des citoyens conscients et non conformistes » a tenu une contre-manifestation dans la même ville, appelant à la démission du Président. Bien que le PAIGC n'ait pas publiquement exprimé son soutien à la manifestation, de nombreux membres du parti y auraient participé. Le 8 avril, le « Mouvement des citoyens conscients et non conformistes » a organisé une veillée, à laquelle ont assisté une vingtaine de personnes, pour exhorter le Président à remédier à la crise politique ou à organiser des élections législatives anticipées. La police a fait usage de gaz lacrymogènes contre les manifestants et arrêté sept personnes, qui ont par la suite été relâchées. Le 22 avril, ledit Mouvement et d'autres organisations de la société civile ont organisé une nouvelle manifestation, qui a rassemblé environ 1 000 personnes et s'est déroulée sans heurt. Cependant, lors d'une autre manifestation de ce Mouvement, à laquelle près de 800 personnes ont participé, des affrontements ont éclaté entre les forces de l'ordre et les manifestants, faisant 18 blessés parmi les deux camps, d'après des sources hospitalières.

8. Compte tenu de l'évolution de la situation, le 26 mai, le groupe de partenaires internationaux basé en Guinée-Bissau, qui est constitué de représentants de l'Union africaine, de la Communauté des pays de langue portugaise, de la CEDEAO, de l'Union européenne et de l'ONU, a publié un communiqué de presse, dans lequel il

a noté avec préoccupation la montée des tensions dans le pays, alimentées par des discours incendiaires, les grèves et les menaces de manifestations violentes. Le groupe a rappelé les déclarations que la CEDEAO, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne avaient faites, exhortant les acteurs politiques à faire preuve de retenue.

9. Le 2 avril, la Secrétaire exécutive de la Communauté des pays de langue portugaise, Maria do Carmo Silveira, est arrivée à Bissau pour une visite de quatre jours destinée à tenir des consultations avec les parties prenantes nationales et internationales sur la crise. Après sa rencontre du 5 avril avec le Président José Mário Vaz, elle a déclaré que le Président lui avait assuré qu'il ferait tout son possible pour mettre en place une plateforme de dialogue entre les Bissau-Guinéens.

10. Le 23 avril, au lendemain des consultations organisées à Conakry avec le Médiateur, une mission ministérielle de la CEDEAO est arrivée à Bissau, avec l'appui du BINUGBIS. La mission était dirigée par le Ministre des affaires étrangères du Libéria et comprenait le Ministre des affaires étrangères de la Sierra Leone, le Ministre d'État et Secrétaire général de la présidence de la Guinée, le Directeur de cabinet du Ministre des affaires étrangères du Sénégal et le Président de la Commission de la CEDEAO.

11. Au cours de la mission, des consultations ont été tenues avec les partenaires internationaux basés en Guinée-Bissau, dans le cadre d'une réunion coorganisée par mon Représentant spécial, qui est aussi Représentant spécial de la CEDEAO en Guinée-Bissau. Le 24 avril, la délégation de la CEDEAO s'est entretenue avec des représentants de la société civile, le Premier Ministre, des dirigeants de partis politiques représentés au Parlement, le groupe des 15 parlementaires exclus du PAIGC et le Président. La mission a permis de souligner qu'il était nécessaire de mettre en œuvre l'Accord de Conakry le plus rapidement possible, et d'organiser des élections législatives et présidentielle pacifiques et crédibles, en 2018 et 2019, respectivement. Elle a également permis d'informer les parties prenantes sur les projets visant à retirer la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau à compter du 28 avril 2017, conformément à la décision prise par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement lors du sommet qui s'est tenu le 17 décembre 2016 à Abuja. Au cours des consultations, les parties au conflit ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre l'Accord, tandis que les parties prenantes nationales et les représentants de la société civile ont dit craindre que le retrait de la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau ait un effet préjudiciable sur la sécurité et la stabilité du pays.

12. Le 25 avril, avant de quitter Bissau, la mission a publié un communiqué final dans lequel elle a recommandé à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement d'imposer des sanctions ciblées à l'encontre des personnes et entités qui feraient obstacle à la bonne application de l'Accord de Conakry, en cas de non-respect de ce dernier ou de l'absence de mesures concrètes pour le mettre en œuvre dans un délai de 30 jours.

13. La fermeté dont a fait preuve la mission ministérielle de la CEDEAO a permis d'aboutir à des efforts visant à promouvoir l'organisation de consultations entre les parties prenantes nationales. Le 5 mai, le Gouvernement a publié une déclaration indiquant que le Premier Ministre avait invité les partis politiques siégeant au Parlement à se joindre aux consultations, les 2 et 3 mai, dans le cadre de l'Accord de Conakry. La déclaration soulignait également que seul le PRS avait accepté l'invitation, et que l'Assemblée nationale était l'instance appropriée pour débattre de cette crise. En outre, le Gouvernement a réaffirmé sa détermination à remédier à la crise et à assurer le fonctionnement normal de l'Assemblée nationale.

14. Le même jour, le PAIGC a publié un communiqué, dans lequel il a invité les membres du groupe des 15 parlementaires exclus à confirmer leur intérêt à réintégrer le parti auprès de la Commission chargée du dialogue et de la réconciliation. Après s'être réuni avec la Commission, le 17 mai, l'ancien Premier Ministre, M. Baciro Djá, s'est dit disposé à réintégrer le PAIGC. Lors d'une conférence de presse, tenue le même jour à Bissau, plusieurs autres membres du groupe des 15 parlementaires exclus du PAIGC ont confirmé qu'ils étaient prêts à nouer le dialogue avec les dirigeants du parti, à condition que les discussions se déroulent en dehors du quartier général du PAIGC.

15. Le 15 mai, les représentants du PRS, du groupe des 15 parlementaires et du Parti pour une nouvelle démocratie ont déposé une requête au Président, dans laquelle ils lui ont réaffirmé leur soutien, de même qu'au Premier Ministre. Toutefois, dans une lettre datée du 22 mai, adressée au Président Alpha Condé, le Président du Parti pour une nouvelle démocratie, Iaia Djaló, a précisé que la personne qui avait signé la requête au nom du parti n'avait pas été autorisée à le faire.

16. Le 25 mai, le PRS a organisé un rassemblement à Bafatá, capitale de la région du même nom. Le même jour, dans un entretien accordé à une station de radio locale, le Président du parti, Alberto Nibunhe Nambeia, a déclaré que les sanctions internationales infligées aux acteurs politiques ne feront qu'aggraver la situation dans le pays.

17. Le 1^{er} juin, un groupe de 18 partis politiques non représentés au Parlement a publié un communiqué de presse, dans lequel il a tenu le PAIGC et son Président, ainsi que le Président de l'Assemblée nationale, responsables de la situation dans le pays. Le groupe a demandé à la CEDEAO d'imposer des sanctions à l'encontre du PAIGC, de son Président, du Président de l'Assemblée et de leurs partisans, pour le non-respect de l'Accord de Conakry.

18. Le 24 mai, mon Représentant spécial a organisé une réunion avec un groupe indépendant d'organisations de femmes ayant récemment été créé et connu sous le nom de groupe de médiation des femmes, en vue de débattre sur des mesures concrètes pour la participation des femmes à la recherche d'une solution de consensus à la crise. Le 27 mai, les membres du groupe ont soumis un mémorandum au BINUGBIS, dans lequel elles ont exprimé la nécessité de remédier aux divisions de longue date entre les dirigeants politiques et demandé que des mesures soient prises pour mettre fin à l'exclusion persistante des femmes dans les mécanismes politiques. Mon Représentant spécial les a encouragées à revendiquer l'espace qui leur revient de droit dans les domaines de la prise de décisions et de la consolidation de la paix dans le pays, notamment en participant davantage à la facilitation d'un dialogue entre les acteurs politiques. En réponse, le groupe de médiation des femmes a demandé au BINUGBIS un appui technique et financier aux fins de leur participation au règlement de la crise, auquel la mission a répondu favorablement.

19. Les membres du groupe de médiation des femmes ont ensuite rencontré le Président, le 30 mai, pour plaider en faveur d'un dialogue véritable et direct avec les principaux dirigeants politiques. Le même jour, elles ont publié un communiqué de presse, dans lequel elles ont appelé les partis politiques à nouer un dialogue constructif en vue de mettre fin aux conflits. Le 2 juin, des représentantes du groupe ont rencontré mon Représentant spécial pour l'informer des progrès qu'elles avaient accomplis dans leurs efforts de facilitation.

20. Le 4 juin, la CEDEAO a organisé la cinquante et unième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement à Monrovia. Dans son communiqué final, la Conférence a invité toutes les parties prenantes à se conformer

aux dispositions de l'Accord de Conakry; prorogé le mandat de la Mission de la CEDEAO pour une période de trois mois, en vue de favoriser l'application intégrale de l'Accord; et affirmé sa détermination à imposer, le cas échéant, des sanctions ciblées à l'encontre de tous ceux qui entraveraient la bonne application de l'Accord. La Conférence s'est réjouie de constater que l'Armée continuait de s'abstenir de toute ingérence face à l'impasse politique, et l'a exhortée à poursuivre sur cette voie. Enfin, elle a demandé à la Commission de la CEDEAO d'évaluer régulièrement, par l'intermédiaire du comité ministériel de haut niveau, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord.

21. Du 13 au 15 juin, l'Ambassadeur Elbio Rosselli (Uruguay), qui assure la présidence du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012), s'est rendu à Bissau. Sa visite visait à recueillir des témoignages de première main sur l'application et l'efficacité des sanctions imposées par le Conseil de sécurité, et à examiner l'évolution de la situation politique y relative. Il s'est entretenu avec le Président, le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Ministre, les Ministres des affaires étrangères et de l'intérieur, des officiers militaires faisant l'objet de sanctions, le Président de la Cour suprême de justice, les dirigeants de partis politiques, le groupe des 15 parlementaires exclus du PAIGC, des représentants de la société civile, ainsi que des organisations de femmes et de jeunes. Il a aussi tenu des discussions avec le personnel du BINUGBIS et d'autres partenaires internationaux. Le 15 juin, l'Ambassadeur Elbio Rosselli a pris la parole devant les médias, se félicitant du comportement exemplaire de l'armée, et déclarant qu'il soumettrait ses conclusions pour examen au Comité des sanctions et au Conseil de sécurité.

22. Le 19 juin, au nom des partis politiques siégeant au Parlement (à l'exception du PRS), le PAIGC a soumis un document présentant les modalités d'application de l'Accord de Conakry au groupe de partenaires internationaux basé en Guinée-Bissau. Le document réitérait la proposition que le Président de l'Assemblée nationale avait faite en février 2017, qui prévoyait un calendrier pour la mise en œuvre de l'Accord.

23. Du 22 au 24 juin, le PAIGC a tenu sa première Convention nationale à Bissau, réunissant environ 600 délégués. L'ancien Premier Ministre, M. Baciro Djá, qui occupait le poste de troisième Vice-Président du PAIGC avant la crise, a participé à la manifestation en tant que simple membre du parti. La Convention a abouti à l'adoption de plusieurs recommandations, portant notamment sur la nécessité de préciser, dans le cadre de la réforme constitutionnelle, le pouvoir et les prérogatives confiées à l'exécutif, au législatif et au judiciaire, tout en maintenant le régime semi-présidentiel; de réformer le droit électoral et la loi relative aux partis politiques; et de faire en sorte que des conflits internes éclatent moins fréquemment. Lors de la Convention, le PAIGC a également recommandé que le président du parti ait son mot à dire dans la sélection des candidats du parti aux élections présidentielle et législatives, et a de nouveau demandé qu'Augusto Olivais soit nommé Premier Ministre de consensus dans le cadre de l'Accord de Conakry. La Convention s'est déroulée dans un contexte de regain de tensions entre le courant dominant du PAIGC et une faction du groupe des 15 parlementaires exclus, qui a accusé la direction du parti d'exclure tous les militants et hauts responsables du parti qui étaient soupçonnés de les soutenir.

24. Lors d'une réunion avec les dirigeants religieux, organisée le 26 juin, le Président José Mário Vaz a appelé à l'unité entre les Bissau-Guinéens et souligné que les acteurs nationaux devraient faire de leur mieux pour surmonter les difficultés auxquelles le pays était confronté et ce, dans un délai de 90 jours. Il a demandé au PAIGC, au PRS et au groupe des 15 parlementaires exclus du PAIGC

de parvenir à un accord et de faciliter l'adoption du programme du Gouvernement et du budget de l'État, ajoutant que s'ils échouaient, il convoquerait des élections anticipées.

25. Du 5 au 10 juillet, grâce aux efforts de sensibilisation menés par le groupe de médiation des femmes, le Président a tenu des pourparlers bilatéraux avec le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Ministre, le Président de la Cour suprême de justice ainsi que les dirigeants du PAIGC et du PRS. Les membres du groupe de médiation des femmes ont informé mon Représentant spécial que les principaux dirigeants politiques étaient convenus de reprendre des consultations régulières et d'envisager des solutions pour résoudre la crise, en conformité avec la Constitution et l'Accord de Conakry. Elles ont saisi cette occasion pour demander au BINUGBIS de renforcer son appui en matière de conseils et de programmes.

26. Le 17 juillet, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a publié un communiqué dans lequel il a exprimé son soutien aux efforts de médiation de la CEDEAO et exhorté le Président à montrer la voie à suivre dans la mise en œuvre de l'Accord de Conakry. Il a en outre exhorté toutes les parties à s'abstenir de toute action ou déclaration qui pourrait aggraver les tensions et inciter à la violence, et appelé au respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression. Il s'est dit préoccupé par le retrait de la Mission de la CEDEAO, prévu en septembre 2017, et a appelé la communauté internationale à mobiliser les ressources financières nécessaires pour appuyer la poursuite de la Mission. Enfin, il a décidé d'entreprendre une mission en Guinée-Bissau, au cours de l'année 2017, pour suivre la mise en œuvre des décisions de l'Union africaine et de la CEDEAO, et nouer le dialogue avec les parties prenantes du pays sur la voie à suivre.

B. Situation en matière de sécurité

27. Dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité est restée stable mais tendue. La crise politique prolongée a conduit à une intensification des manifestations et, bien que la plupart d'entre elles soient demeurées pacifiques, la période considérée a été marquée par une recrudescence des affrontements entre les forces de l'ordre et les manifestants.

28. Le 5 mai, la Mission a entamé un retrait dans ses casernes en prévision d'un retrait complet du pays à un stade ultérieur. Le 4 juin, 65 membres du contingent nigérian ont été rapatriés. Toutefois, le retrait de l'ECOMIB a par la suite été interrompu par la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de proroger le mandat de la Mission pour trois mois, jusqu'au 30 septembre 2017.

C. Situation sur le plan des droits de l'homme

29. Au cours de la période considérée, il n'y a pas eu d'importants progrès visant à assurer le respect par la Commission nationale des droits de l'homme des Principes de Paris, notamment du principe d'indépendance vis-à-vis du Gouvernement. Peu de progrès ont été accomplis dans les enquêtes sur les violations flagrantes des droits de l'homme qui ont été commises par le passé ou dans la mise en place de dispositifs connexes de définition des responsabilités.

30. Fait encourageant, le BINUGBIS a enregistré des progrès dans une procédure judiciaire engagée par les autorités nationales à la suite de l'arrestation illégale, de la torture et du décès ultérieur d'un citoyen de 34 ans dans un poste de police à Bissau le 23 janvier. Le Procureur général a inculpé huit agents de police de lésions corporelles graves, le 22 février et, le 9 juin, un policier a été condamné à trois ans

et trois mois de prison, et a reçu l'ordre de verser une indemnisation à la famille de la victime. Les sept autres suspects ont été acquittés faute de preuves.

31. Le 9 juin, le Gouvernement bissau-guinéen a procédé à une auto-évaluation du bilan de sa mise en œuvre des recommandations internationales en matière de droits de l'homme, en stimulant le dialogue national entre les institutions de l'État et les acteurs de la société civile, les représentants des jeunes et des femmes et d'autres parties prenantes clefs, avec l'appui du BINUGBIS. La rencontre réunissait notamment des représentants du pouvoir judiciaire, de l'Assemblée nationale, de la présidence, des ministères concernés et des secrétariats d'État, et des représentants de la société civile et de la communauté internationale.

32. Le 27 juin, le Conseil national de la communication sociale et une association de journalistes ont publié des déclarations dénonçant les tentatives visant à restreindre la liberté d'expression et la liberté de presse par voie d'intimidation. Le 30 juin, le Gouvernement a suspendu la diffusion des services de radio et de télévision portugais (*Rádio e Televisão de Portugal*). En réponse, la Ligue des droits de l'homme Guinée-Bissau a publié une déclaration condamnant la décision et appelant à une solution par le dialogue.

33. Le BINUGBIS a recensé des incidents, y compris des cas de détentions et l'usage disproportionné de la force par les agents de la force publique lors de la manifestation du 27 mai, que la Ligue des droits de l'homme de Guinée-Bissau a condamnée. Suite à la manifestation organisée le 8 avril par le Mouvement des citoyens conscients et non conformistes, la police a détenu brièvement sept personnes sur la base d'une loi qui empêche la tenue de réunions ou manifestations dans des lieux publics situés à une certaine distance de bâtiments administratifs. Elle les a plus tard relâchées, avec l'aide du BINUGBIS.

34. Le 1^{er} juin, le Ministère de l'intérieur a publié un communiqué de presse, interdisant l'organisation de manifestations prévues les 3 et 4 juin par le Mouvement des citoyens conscients et non conformistes et le mouvement « Le Citoyen », au motif que les événements pourraient menacer la paix et l'ordre public. Le 2 juin, la Ligue des droits de l'homme de Guinée-Bissau a condamné la position du Secrétariat d'État et a exhorté le Gouvernement à s'abstenir d'actes susceptibles de limiter le droit de manifester.

D. Situation socioéconomique et humanitaire

35. La période considérée a été marquée par des résultats économiques positifs soutenus. La croissance du produit intérieur brut (PIB) pour 2017 devrait être d'environ 5 %, ce qui est légèrement inférieur aux 5,1 % de 2016, mais bien plus élevé que la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 2,6 %. C'est le résultat de l'effet conjugué de l'augmentation de la production et des exportations de noix de cajou, de l'expansion du secteur du bâtiment, d'un cadre macroéconomique plus stable, de l'accroissement des recettes publiques (de 32,4 %), et du renforcement de la discipline dans la gestion des finances publiques. La production totale de noix de cajou devrait dépasser selon les estimations 170 000 tonnes, avec des prix à des niveaux historiquement élevés (à la fin du mois de juin 2017, les producteurs se faisaient payer une moyenne de 1 050 francs CFA (1,75 dollar) le kilogramme). Malgré la poursuite de la suspension de l'appui budgétaire direct, le Gouvernement a régulièrement versé les salaires et réglé certaines dépenses de base.

36. La Commission des finances, qui a été créée en 2016 et au sein de laquelle le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Union européenne, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale siègent en qualité

d'observateurs, a amélioré son rôle de contrôle de la gestion des dépenses publiques. La Commission a également fourni un espace utile d'échange d'informations entre le Gouvernement et ses principaux partenaires de développement, en mettant l'accent sur plus de discipline et de transparence budgétaires. Toutefois, des efforts supplémentaires et soutenus sont nécessaires pour parvenir à une plus grande efficacité dans l'allocation des dépenses publiques.

37. En mai, le FMI a jugé les résultats du pays dans l'ensemble satisfaisants et noté des progrès tangibles dans la mise en œuvre des réformes économiques et financières. Il a donc approuvé au titre de la Facilité élargie de crédit, un montant de 3,03 millions de droits de tirage spéciaux. En outre, le Groupe de la Banque mondiale a approuvé le nouveau cadre de partenariat de pays pour la Guinée-Bissau pour un montant indicatif de 90 millions de dollars sur la période 2018-2021.

38. Malgré les résultats économiques relativement positifs, le bien-être général et les conditions sociales de la population restent difficiles. La pauvreté demeure élevée et généralisée, et il y a peu d'amélioration dans le cadre plus large du développement humain. Afin d'améliorer la disponibilité et la qualité des données relatives à la pauvreté et de favoriser une meilleure compréhension des divers aspects qui la constituent, le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont entamé une analyse de la pauvreté multidimensionnelle en avril 2017. L'étude devrait en principe s'achever à la fin de 2017.

39. Au cours de la période considérée, les grèves syndicales dans les secteurs de la justice et de l'éducation du fait des retards accusés dans le versement des subventions et des arriérés de salaire ont conduit à des négociations entre le Gouvernement et l'Union des greffiers ainsi qu'avec les deux principaux syndicats d'enseignants. Les accords conclus dans les deux cas, ont contribué à apaiser les tensions sociales.

40. De février à avril, l'UNICEF a aidé le Ministère de l'éducation à imprimer et à distribuer des manuels d'école primaire à 310 000 enfants d'âge scolaire dans l'ensemble du pays, en coopération avec le Partenariat mondial pour l'éducation, pour y relever la qualité de l'enseignement.

41. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a fourni un appui à une mission conjointe de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et de la Banque mondiale du 3 au 7 avril. La mission a évalué les conditions de l'admissibilité du pays à de nouveaux modèles de financement pour les trois prochaines années.

42. Du 31 mai au 4 juin, le Ministère de la santé, des acteurs des Nations Unies (OMS, UNICEF et PNUD) et d'autres partenaires ont mené conjointement une campagne nationale de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticides de longue durée. Environ un million de ces moustiquaires ont été distribuées pour protéger plus de 2 millions d'adultes et d'enfants contre le paludisme. Le nombre de décès dus au paludisme en Guinée-Bissau est plus de 30 % plus élevé que dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, soit 15,8 % de l'ensemble des décès. Les enfants de moins de 5 ans sont touchés de façon disproportionnée, soit environ 41 % du total des cas et 45 % de l'ensemble des décès.

III. État de la mise en œuvre du mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

A. Favoriser le dialogue politique sans exclusive et appuyer les processus de réconciliation nationale

43. Au cours de la période considérée, le BINUGBIS s'est attaché à aider à prévenir l'escalade des tensions et de la violence, à améliorer le climat politique, à rétablir la confiance entre les dirigeants politiques, ainsi qu'à ouvrir un espace de dialogue et de consensus. Mon Représentant spécial a travaillé en étroite collaboration avec le groupe de partenaires internationaux basé en Guinée-Bissau et a tenu des consultations avec les principales parties prenantes, notamment les partis politiques, la société civile, les chefs religieux, traditionnels et autres responsables de l'opinion publique, les exhortant à préconiser le dialogue et un règlement pacifique de la crise.

44. Compte tenu de la situation politique polarisée et de l'absence d'un véritable dialogue entre les principales parties prenantes, mon Représentant spécial a cherché à promouvoir les efforts d'un groupe de femmes leaders d'opinion visant à parvenir à un consensus. Le BINUGBIS a fourni un appui et des conseils stratégiques tout en veillant à ce que le groupe de médiation des femmes continue d'exercer une maîtrise absolue sur l'initiative. En conséquence, les membres dudit groupe ont informé les parties prenantes de la nécessité de trouver un règlement urgent et consensuel à la crise pour sortir de l'impasse politique. Leur détermination et leur engagement sincère ont conduit à des pourparlers bilatéraux entre le Président, le Président et l'Assemblée nationale, le Premier Ministre et le Président du PAIGC, pour la première fois depuis que la crise a éclaté en août 2015.

45. Du 8 au 11 février, avec l'appui du BINUGBIS et du Fonds pour la consolidation de la paix, la commission d'organisation de la Conférence nationale aux fins de la consolidation de la paix et du développement en Guinée-Bissau a tenu un colloque international sur le thème « Affronter le passé pour construire la Guinée-Bissau de demain ». Plus de 250 personnes y ont participé, dont le Président, le Président de l'Assemblée nationale, des dirigeants politiques, des représentants des institutions nationales, des forces de défense et de sécurité, la société civile et des universitaires. La commission d'organisation a présenté les résultats des consultations qui ont eu lieu lors des précédentes conférences régionales et avec la diaspora, de 2009 à ce jour. À l'issue des débats, les participants ont formulé plusieurs recommandations, notamment la nécessité pour les dirigeants politiques de s'engager dans un dialogue franc et ouvert pour débloquer l'impasse politique actuelle.

46. Le 22 juin, l'Institut national d'études et de recherche a lancé, avec l'appui du BINUGBIS, une série de sept conférences sur la réforme de l'État. La première conférence portait sur « La démarche historique et sociologique de la lutte pour le pouvoir en Guinée-Bissau ». Le 6 juillet, l'Institut national a tenu sa deuxième conférence sur « Les partis politiques et les problèmes de cohésion sociale et de stabilisation politique nationale. » Environ 50 étudiants et universitaires bissau-guinéens ont participé à la première conférence et ce nombre est passé à 110 pour la deuxième. Ces deux rencontres ont été retransmises en direct sur les antennes d'une radio locale.

B. Examen de la Constitution de la Guinée-Bissau

47. Au cours de la période considérée, les acteurs nationaux n'ont pas fait de progrès dans la mise en œuvre de l'Accord de Conakry au titre de la révision constitutionnelle. En outre, compte tenu de la crise politique et institutionnelle, la commission spéciale de l'Assemblée nationale chargée de la réforme constitutionnelle ne s'est pas réunie.

C. Stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit

48. Le BINUGBIS a continué de travailler en coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO et l'Union européenne pour aider les parties prenantes nationales à examiner la stratégie du pays en matière de réforme du secteur de la sécurité, qui a été adoptée en 2006, de manière à y intégrer celle du secteur de la sécurité maritime. La mission a aidé les autorités de défense nationale à promouvoir les relations entre civils et militaires, notamment en appuyant le programme de relations civilo-militaires de l'Institut de défense nationale et en élaborant une stratégie nationale en faveur des relations entre civils et militaires.

49. Le BINUGBIS a appuyé les efforts déployés par les ministères de la défense et de l'intérieur, et le chef d'état-major général des forces armées, y compris une initiative de sensibilisation lancée le 25 mai pour fournir des orientations au personnel militaire et de sécurité de manière à prévenir les ingérences dans le processus politique et à assurer la subordination à la chaîne de commandement.

50. Des consultations sont en cours entre le BINUGBIS et le Gouvernement afin de remédier aux difficultés liées à la réforme du secteur de la sécurité, à la démobilisation et à la réinsertion socioéconomique des militaires et du personnel de sécurité.

D. Mobilisation, harmonisation et coordination de l'aide internationale

51. Mon Représentant spécial a convoqué des réunions régulières des partenaires internationaux et régionaux basés en Guinée-Bissau, visant à favoriser une compréhension commune de l'évolution de la situation et à coordonner l'approche et la communication de la communauté internationale.

52. Au niveau régional, mon Représentant spécial a intensifié ses bons offices pour aider à faciliter et à assurer une participation soutenue, ouverte et coordonnée de la CEDEAO. Il s'est rendu à Monrovia, à Conakry et à Dakar, afin de discuter des objectifs, du calendrier et des modalités de la mission ministérielle de la CEDEAO à Bissau. Peu après le Sommet de la CEDEAO à Monrovia, le 16 juin, mon Représentant spécial s'est rendu à Lomé, où il a rencontré le Président Faure Essozimna Gnassingbé en sa qualité de nouveau Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. Ils ont discuté des perspectives à court terme, des scénarios possibles et des modalités d'appui au succès du processus de médiation de la CEDEAO en Guinée-Bissau.

53. Le 13 avril, une délégation de l'Organisation internationale de la Francophonie en visite s'est réunie avec des représentants du BINUGBIS et la communauté diplomatique à Bissau. La délégation a informé les participants des échanges qu'elle a eus avec les parties prenantes nationales et réaffirmé la nécessité de les exhorter à mettre en œuvre d'urgence l'accord de Conakry.

54. Le 12 mai, la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a publié une déclaration sur la situation en Guinée-Bissau, en saluant les efforts diplomatiques déployés par la CEDEAO et en encourageant ses dirigeants à poursuivre le processus de médiation pour mettre fin à l'impasse politique. La formation a réaffirmé son soutien à la feuille de route en six points négociée par la CEDEAO et à l'accord de Conakry et exprimé l'espoir que le retrait de l'ECOMIB serait effectué de manière à ne pas saper la stabilité politique. Il a vivement engagé tous les principaux acteurs politiques à instaurer un dialogue et les a invités à faire preuve de retenue, de modération et de volonté pour régler la crise politique.

E. Renforcement des institutions démocratiques et amélioration des capacités des organes de l'État

55. L'impasse politique et institutionnelle a entravé les efforts du BINUGBIS visant à aider les autorités nationales à renforcer les institutions démocratiques et la capacité des organes de l'État, y compris l'Assemblée nationale. Le BINUGBIS a chargé l'Institut international d'études de sécurité d'aider les parties prenantes nationales dans l'application des dispositions de l'Accord de Conakry relatives aux réformes institutionnelles. L'Institut a effectué une mission technique à Bissau du 20 au 24 mars afin de préparer le terrain en vue de la tenue de consultations avec des experts nationaux et internationaux sur un pacte de stabilité. Il est à espérer que l'achèvement du processus contribuera à créer un climat propice à la tenue d'élections pacifiques et crédibles et aboutira au renforcement des institutions de l'État.

56. Le 25 mars, le Bureau a tenu deux réunions distinctes à Bafatá, avec le Gouverneur par intérim de la région, Alfa Djaló, et des représentants d'organisations de la société civile et des chefs traditionnels. Le Gouverneur et les représentants de la société civile se sont dits favorables à l'organisation d'élections locales, qu'ils considéraient comme une étape clef vers la décentralisation et le développement local, tout en soulignant la nécessité de sortir de l'impasse politique avant les élections.

F. Systèmes de maintien de l'ordre, de justice pénale et d'administration pénitentiaire

57. Sur fond de tensions politiques croissantes, le BINUGBIS a donné aux autorités nationales compétentes des conseils sur l'utilisation responsable de la force, les pratiques optimales en matière de maintien de l'ordre public et les droits des citoyens lors des manifestations. Le BINUGBIS a également fourni un appui et des conseils techniques à la garde nationale sur l'examen et l'élaboration de politiques de déontologie et de discipline, ainsi que les normes et procédures de recours.

58. En outre, le BINUGBIS a prêté une assistance technique à la tenue d'une conférence sur la coopération policière et judiciaire internationale, à Bissau en mai. Parrainée par le Projet d'aide à la consolidation de l'état de droit portugais et facilitée par des experts du Brésil et du Portugal, la rencontre a réuni une centaine de praticiens du droit bissau-guinéens qui ont examiné, entre autres, les liens entre l'état de droit et la justice pénale; la nécessité d'une coopération interinstitutions et transnationale efficace en matière de police et d'assistance judiciaire; l'importance de la lutte contre les formes graves de criminalité transnationale organisée; et le trafic des migrants. Le BINUGBIS et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont aidé la Cour des comptes à associer les parties prenantes à

un débat sur l'impunité et la corruption dans le secteur public. Ils l'ont également aidée à organiser le 27 avril, un atelier sur la lutte contre l'impunité et la corruption dans le secteur public.

59. Le BINUGBIS a contribué à renforcer les moyens d'enquête de 34 agents de la garde nationale. La mission a également permis aux policiers d'être mieux à même de recueillir et d'utiliser des statistiques de la criminalité pour guider les patrouilles ciblées. Elle a également formulé des directives stratégiques et techniques pour régir l'élaboration de plans stratégiques par les forces de l'ordre.

60. Au cours de la période considérée, le BINUGBIS a travaillé en étroite collaboration avec le Conseil supérieur de la police et de la coordination de la sécurité interne pour améliorer la coordination interinstitutions nationale des services de répression en matière de lutte contre le trafic de drogues, l'exploitation sexuelle des enfants et la traite des êtres humains, la sécurité des passagers maritimes et les stratégies de prévention de la criminalité.

61. Pour étendre la prestation des services de la justice à l'ensemble du pays, le BINUGBIS a lancé, en collaboration avec la Cour suprême, la mise en place d'équipes mobiles de justice pénale.

62. Le BINUGBIS a contribué à une meilleure prise de conscience des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela) en favorisant des visites d'évaluation technique du Directeur général des prisons dans les centres de détention de Mansôa, dans la région d'Oio et dans celle de Bafatá. En collaboration avec le Directeur général, le BINUGBIS a formulé des recommandations en vue de la rénovation du centre de Mansôa.

G. Promotion et protection des droits de l'homme

63. Après avoir procédé à l'évaluation et au suivi réguliers des conditions de détention, effectués par la Section des droits de l'homme du BINUGBIS, la Mission a plaidé en faveur d'un respect accru des normes des droits de l'homme, notamment par la diffusion auprès des agents de l'État et d'autres parties prenantes d'un guide sur les droits des détenus élaboré par le BINUGBIS, en partenariat avec le Ministère de la justice. Les activités de suivi portaient également sur les installations médicales, sur les manifestations, ainsi que sur les grèves organisées au cours de la période considérée.

64. Du 21 au 29 février, le BINUGBIS a formé 30 agents de police, 30 agents de la garde nationale et 45 officiers à Bissau et dans les régions de Bafatá et de Buba dans les domaines de la protection des droits de l'homme et de l'égalité des sexes. Du 5 au 9 juin, il a achevé, en collaboration avec le Centre de formation judiciaire financé par le PNUD, une série de formations relatives aux droits de l'homme et à l'administration de la justice, organisées à l'intention de 40 juges et procureurs civils et militaires, avocats et membres de la police judiciaire, dont cinq femmes. Les ateliers de formation étaient axés sur les droits des femmes et des enfants dans l'administration de la justice; le rôle des tribunaux dans la protection des droits économiques, sociaux et culturels; et la protection de la liberté de pensée, de conscience, d'expression et de religion ainsi que le droit de réunion pacifique.

65. Le 8 juin, le BINUGBIS et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) ont publié un rapport conjoint sur le droit à la santé en Guinée-Bissau. Dans le communiqué de presse conjoint publié à cette occasion, mon Représentant spécial a souligné que l'exercice du droit à la santé était étroitement lié au le processus de consolidation de la paix en Guinée-Bissau. Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a souligné le devoir

qui incombait à l'État de garantir le droit à la santé, et demandé aux donateurs de continuer à soutenir la Guinée-Bissau dans ce domaine.

66. Du 17 mars au 9 juin, le Bureau intégré a aidé à renforcer les capacités nationales de protection et de promotion du respect des droits de l'homme et de l'égalité des sexes grâce à la diffusion des recommandations formulées par les mécanismes internationaux des droits de l'homme, y compris l'examen périodique universel, les organes conventionnels et les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme auprès des responsables gouvernementaux, des parlementaires, des juges, des procureurs, des fonctionnaires, des organisations de la société civile et des organisations internationales non gouvernementales.

67. Du 19 au 23 juin, le BINUGBIS a conclu une série de séances de formation à l'intention des coordonnateurs des activités relatives aux droits de l'homme dans l'armée en organisant un atelier de formation à Cacheu, capitale de la région du même nom, à l'intention de 35 responsables militaires, dont une femme.

H. Lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée

68. Pendant la période à l'examen, l'ONUSD et le BINUGBIS ont aidé la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale de la Guinée-Bissau à renforcer sa capacité d'enquêter sur le trafic de drogues à partir d'informations communiquées par les services de renseignement, notamment grâce à l'amélioration de la coopération régionale et internationale dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest. Ils ont également apporté un appui à la Cellule de lutte contre les trafics, dans le cadre du Programme international de communication aéroportuaire.

69. En complément de la formation dispensée par la police fédérale brésilienne dans le cadre du Programme de communication aéroportuaire, le BINUGBIS et l'ONUSD ont dispensé à la police judiciaire, à la police de sécurité publique, aux services de l'immigration et des douanes et à des fonctionnaires d'INTERPOL des formations sur les menaces posées par la criminalité organisée, les problèmes liés à la drogue, la traite des êtres humains, ainsi que la corruption et ses liens avec d'autres formes de criminalité.

70. Le 21 avril, le BINUGBIS et l'ONUSD ont donné des conseils stratégiques et techniques en vue du contrôle, du transport et de l'incinération de 46,3 kilogrammes de cocaïne, deux litres de cocaïne liquide et 584,03 kilogrammes de marijuana que la police judiciaire avait en sa possession. Depuis le début de 2017, la police judiciaire et la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale ont signalé la saisie de 2,9 kilogrammes de cocaïne et de 392 kilogrammes de marijuana.

71. Le 9 mai, le BINUGBIS a été informé que la Garde nationale avait approuvé le rapport sur l'évaluation des postes frontière terrestres et maritimes qu'il avait aidé à établir. L'approbation de ce rapport a permis à l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité de procéder à la rénovation et à l'équipement de certains de ces postes frontière. La mission a également appuyé les activités de mentorat et de formation organisées dans les postes frontière à l'intention de la Garde nationale en vue de renforcer les capacités techniques nationales en matière de douane et de migration.

72. L'ONUSD a contribué à l'amélioration des capacités des services de maintien de l'ordre dans les domaines de la police des frontières et des patrouilles maritimes, notamment en juin, lorsqu'il a mis deux bateaux à la disposition de la Cellule de lutte contre la criminalité transnationale, de la police judiciaire et de la Garde

nationale. L'ONUDD a également fourni à plusieurs fonctionnaires de la Cellule du matériel de protection balistique et une caméra thermique de vision nocturne pour les opérations de surveillance, ainsi que des uniformes et autre matériel de police.

73. Sur l'île de Bubaque de l'archipel des Bijagos (région de Bolama), le BINUGBIS a fourni une assistance technique à l'occasion de réunions de travail organisées entre les acteurs économiques concernés et les services de maintien de l'ordre pour faire face à l'insuffisance de la police des frontières, au trafic de drogues, à l'immigration illégale et à la traite des êtres humains. L'ONUDD a en outre appuyé l'installation d'un avant-poste préfabriqué au bénéfice de la police judiciaire à Bubaque, ce qui a contribué à accroître sa présence opérationnelle.

I. Intégration d'une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans le processus de consolidation de la paix

74. Du 27 février au 1^{er} mars, en partenariat avec les Ministères de la défense et de l'intérieur, le BINUGBIS a organisé dans les régions de Bafatá, de Buba et de Quinara une formation sur les droits fondamentaux des femmes et sur l'égalité des sexes, à l'intention de 105 membres des institutions nationales de la défense et de la sécurité, parmi lesquels 40 femmes. Lors de cet atelier, l'accent a été mis sur la problématique hommes-femmes et sur la mise en place de quotas de femmes dans le processus de recrutement, dans le cadre de la réforme des secteurs de la défense et de la sécurité.

75. Le 8 mars, le Gouvernement et des organisations de la société civile ont célébré la Journée internationale de la femme, avec l'appui de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et en partenariat avec l'ensemble des organismes des Nations Unies. À cette occasion, l'Institut de la femme et de l'enfant a présenté sa politique nationale en faveur de l'égalité des sexes et le plan d'action connexe au Ministère de la condition féminine, de la famille et de la cohésion sociale. Le même jour, le Ministère a officiellement annoncé la création de son département de l'égalité des sexes, en partenariat avec ONU-Femmes.

76. Du 28 au 31 mars, le Bureau intégré et cinq membres du Collectif politique des femmes de Guinée-Bissau ont participé, en collaboration avec le Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, à une mission conjointe en Gambie organisée avec l'appui de la CEDEAO, du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, d'ONU-Femmes, du PNUD et du Fonds des Nations Unies pour la population. Les femmes dirigeantes ont rencontré les autorités nationales et exprimé leur solidarité avec le peuple gambien, en particulier les femmes et les filles, après la crise qui a suivi les élections dans leur pays.

77. Les 19 et 20 avril, ONU-Femmes a organisé une conférence nationale sur la participation des femmes dans les processus de prise de décisions, afin d'examiner les problèmes auxquels se heurtent les femmes, et la société bissau-guinéenne en général, dans la situation politique actuelle, ainsi que de faire des recommandations en faveur de la paix et de la stabilité dans le pays. Cette conférence, animée par le Collectif politique des femmes et le groupe parlementaire des femmes, a réuni 198 participants (dont 49 hommes) membres d'organisations de femmes et de l'Assemblée nationale, ainsi que d'anciennes ministres. À cette occasion, le BINUGBIS a donné une formation sur le thème des femmes et du contrôle des ressources à un groupe de femmes parlementaires et de représentantes d'organisations de la société civile.

J. Préparation des élections législatives et présidentielles de 2018 et 2019

78. Le 28 mars, la Commission électorale nationale a officiellement publié le rapport final sur les élections législatives et présidentielle tenues en Guinée-Bissau en 2014. Cet événement a été précédé d'un séminaire sur les problèmes qu'il restait à régler avant les prochaines élections, séminaire au cours duquel le Secrétaire exécutif de la Commission, Idrissa Djaló, a annoncé que celle-ci avait l'intention d'élaborer des projets de lois qui seraient soumis à l'Assemblée nationale. M. Djaló a souligné par ailleurs qu'il était urgent d'actualiser les listes électorales et la cartographie des circonscriptions électorales, afin que les élections législatives et locales se déroulent sans heurts et dans les délais impartis. Les participants ont examiné les avantages et les inconvénients qu'il y avait à ce que les élections législatives et les élections locales se tiennent séparément ou simultanément. Si certains ont jugé préférable, par souci d'économie de temps et d'argent, que ces élections aient lieu simultanément, d'autres se sont dits en faveur de scrutins séparés, faisant observer que des actions d'instruction civique devraient être menées avant les élections locales.

79. Une mission d'évaluation des besoins électoraux dépêchée par l'ONU à la demande du Premier Ministre a eu lieu en Guinée-Bissau du 25 avril au 2 mai. Il s'agissait d'apporter une assistance technique et financière à l'actualisation du découpage électoral et des listes électorales dans la perspective des élections législatives et locales. Les membres de la mission, qui ont tenu des consultations avec des représentants des organismes nationaux de gestion des élections et un large éventail de parties prenantes nationales et internationales, ont conclu que les retards pris dans la mise en œuvre de l'Accord de Conakry avaient nui aux efforts de dialogue et l'examen du cadre juridique applicable avant la tenue des élections législatives et présidentielles en 2018 et 2019.

80. Le 17 mai, le groupe de partenaires internationaux basé en Guinée-Bissau s'est entretenu avec le Président José Mário Vaz pour lui faire part de la préoccupation que suscitaient les retards pris dans la mise en œuvre de l'Accord de Conakry. S'adressant aux médias au nom de ce groupe, le Représentant spécial de l'Union africaine en Guinée-Bissau a indiqué que la question des élections législatives avait été soulevée, y compris celle des mesures préparatoires nécessaires pour garantir l'intégrité, l'équité et la transparence du processus. Il a ajouté qu'il fallait sortir de l'impasse politique actuelle pour que les préparatifs des élections puissent avancer.

81. Le 7 juin, le Président par intérim de la Commission électorale nationale a présenté au Président José Mário Vaz un projet de calendrier pour les élections législatives de 2018. Dans les déclarations qu'il a faites à la presse à l'issue de l'entrevue, il a indiqué, sans entrer publiquement dans les détails du calendrier électoral, que les élections locales auraient lieu 6 à 12 mois après les élections législatives.

82. Le 17 juillet, le Conseil de paix et de sécurité a publié une déclaration sur la situation en Guinée-Bissau dans laquelle il a souligné la nécessité urgente de trouver des « arrangements institutionnels » pour que les élections puissent se tenir dans les délais impartis.

IV. Questions transversales

A. L'intégration du système des Nations Unies

83. Au cours de la période considérée, le BINUGBIS a commencé à mettre en œuvre les recommandations issues de la mission d'examen stratégique interinstitutions de l'ONU en Guinée-Bissau, qui a été conduite par le Département des affaires politiques en décembre 2016, comme indiqué dans mon dernier rapport au Conseil de sécurité (S/2017/111, par. 68 à 75). Comme recommandé par la mission d'examen stratégique et approuvé par le Conseil, j'ai nommé, au mois de juin, David McLachlan-Karr au poste de Représentant spécial adjoint pour la Guinée-Bissau et Chef adjoint du BINUGBIS. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général assurera la direction et la supervision de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité au sein du BINUGBIS, et dirigera l'équipe de pays des Nations Unies en Guinée-Bissau, en sa qualité de coordonnateur résident des Nations Unies. M. McLachlan-Karr a présenté ses lettres de créance au Président le 19 juillet. Conformément aux recommandations de la mission, le BINUGBIS a pris des mesures pour redéployer le personnel à la Section des affaires politiques, en vue d'appuyer les bons offices de mon Représentant spécial, mais aussi de renforcer la présence par roulement de la mission en dehors de Bissau et les synergies avec l'équipe de pays des Nations Unies.

84. Sous la direction de mon Représentant spécial, le BINUGBIS et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de collaborer avec les autorités bissau-guinéennes eu égard au Cadre de partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies pour la période 2016-2020.

85. Le 12 avril, le BINUGBIS et le secrétariat du Fonds pour la consolidation de la paix ont organisé un séminaire d'une journée avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de se pencher sur le plan des priorités de consolidation de la paix pour la Guinée-Bissau. Ce séminaire s'inscrivait dans le cadre d'une initiative plus vaste destinée à actualiser et à adapter le plan des priorités au regard du contexte politique, et à mettre en place des perspectives à court et à moyen terme s'agissant des projets de consolidation de la paix du pays, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales à l'échelle du système.

86. En juin, le programme conjoint sur la police, la justice et l'administration pénitentiaire en Guinée-Bissau a été achevé, dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises. Lorsque le Gouvernement l'aura approuvé, le programme conjoint devrait permettre de renforcer l'assistance, à l'échelle du système, aux institutions régissant l'état de droit, avec l'appui du BINUGBIS, du PNUD, de l'ONUSD, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes.

87. Le 18 juin, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies ont adopté un plan destiné à appuyer les capacités du Gouvernement en matière de prestation de services de base. Le plan vise à améliorer la coordination et l'échange d'informations, mais aussi à promouvoir l'analyse, la planification et la programmation conjointes entre les deux institutions.

B. Information

88. Au cours de la période considérée, le BINUGBIS a revu sa stratégie de communication politique et, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, il a élaboré une stratégie de communication conjointe, conformément aux recommandations de la mission d'examen stratégique. Il a également renforcé ses

activités de sensibilisation dans la région de Bubaque, en affectant un Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national au poste d'assistant d'information.

89. Par ailleurs, la mission a produit et diffusé 14 programmes radio en créole bissau-guinéen, axés sur son mandat, les efforts de consolidation de la paix, la diversité culturelle, la prévention du paludisme, et la liberté de la presse, entre autres. Le programme de 50 minutes, diffusé en direct sur la Radio des Nations Unies, a été complété par une partie sur les droits de l'homme et par une session de 20 minutes d'échanges téléphoniques. Au total, 30 communiqués de presse dédiés aux activités de l'ONU ont été publiés, et 12 déclarations à la presse émanant du Siège ont été traduites en portugais et diffusées. Le BINUGBIS a également rédigé et publié 30 articles en anglais et en portugais sur son site Web. En outre, environ 180 publications, en anglais et en portugais, sur les activités de l'ONU en Guinée-Bissau, notamment les bons offices de mon Représentant spécial, ont été publiées sur la page Facebook de la mission. Enfin, un bulletin d'information externe sur les activités de l'ONU en Guinée-Bissau (« I Kuma ») a été lancé le 23 mars. Au total, 3 000 exemplaires ont été distribués à l'échelle du pays.

90. Du 12 avril au 10 mai, le BINUGBIS, en partenariat avec les organisations de la société civile, a achevé une série de réunions de sensibilisation auprès des populations locales dans tout le pays, en vue de les sensibiliser aux notions de citoyenneté, d'état de droit, de démocratie et de droits de l'homme. Cette initiative consistait notamment à diffuser un film, intitulé « Le Citoyen et l'État », réalisé par le BINUGBIS en 2016, et à distribuer un guide sur les droits de l'homme, également élaboré par le Bureau.

91. Le BINUGBIS a également apporté son soutien à une conférence internationale sur les effets négatifs de la corruption, organisée par l'association nationale des juges le 15 juin, ainsi qu'à des activités de sensibilisation sur la prévention de l'abus des drogues et de la traite des êtres humains, organisées par l'Observatoire national sur l'abus des drogues du 27 juin au 1^{er} juillet.

C. Sûreté et sécurité du personnel

92. Dans l'ensemble, la situation de la Guinée-Bissau en matière de sécurité est restée calme, en dépit du statu quo dans lequel se trouve le pays. Aucun incident majeur impliquant des membres du personnel des Nations Unies n'a été signalé, à l'exception d'un accident de la circulation, au cours duquel un piéton a été blessé.

V. Observations

93. La crise politique en Guinée-Bissau s'est poursuivie au cours de ces deux dernières années, sans qu'une solution ne se profile à l'horizon. Si elle n'est pas réglée, la situation politique et les conditions de sécurité risquent de se détériorer davantage, notamment dans la perspective des élections législatives de 2018. J'engage vivement le Président, le Président de l'Assemblée nationale, les dirigeants du PAIGC du PRS, ainsi que tous les autres dirigeants politiques, à faire preuve d'une véritable volonté politique et de sincérité, et à prendre des mesures décisives pour mettre fin à la crise par le dialogue et le consensus. Ces dirigeants sont chargés de dégager une solution durable, en s'appuyant sur la feuille de route de la CEDEAO et sur l'Accord de Conakry. L'ONU demeure déterminée à les appuyer dans la mise en œuvre des réformes clefs ayant été énoncées dans le cadre de l'Accord de Conakry avant les élections.

94. Je salue les efforts de médiation menés par la CEDEAO, notamment par son Médiateur, le Président guinéen Alpha Condé, ainsi que par la Présidente sortante de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, la Présidente libérienne Ellen Johnson-Sirleaf. Je tiens à féliciter le Président togolais Faure Essozimna Gnassingbé, pour sa nomination en tant que nouveau Président de la Conférence, et l'encourage à poursuivre l'appui que la CEDAO apporte en faveur d'un règlement rapide de la crise. Je me félicite de la décision de la CEDEAO de proroger le mandat de sa mission en Guinée-Bissau pour une durée de trois mois, jusqu'en septembre 2017.

95. Je prends note de la détermination de la Conférence à imposer, le cas échéant, des sanctions ciblées à l'encontre de tous ceux qui entraveraient la bonne application de l'Accord. Conformément à la position de la CEDEAO, je demande au Conseil de sécurité d'examiner tous les moyens nécessaires pour garantir le règlement rapide de la crise, si toutefois celle-ci se prolongeait.

96. Je constate que les institutions chargées de la défense et de la sécurité du pays, notamment les forces armées, continuent de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires politiques du pays, et les encourage à poursuivre sur cette voie, tout en s'acquittant du rôle qui leur a été confié en vertu de la Constitution.

97. Je salue l'augmentation de la participation des femmes bissau-guinéennes dans le processus politique, et les félicite pour le rôle qu'elles jouent dans la facilitation du dialogue entre le Président José Mário Vaz et les principaux dirigeants politiques. J'encourage les autorités nationales à redoubler d'efforts pour parvenir à une participation égale des femmes aux processus de prise de décisions.

98. Je salue les autorités nationales pour les mesures qu'elles ont prises en vue d'examiner le parcours du pays s'agissant de la mise en œuvre des obligations découlant des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, et de donner suite aux recommandations figurant dans le rapport commun du BINUGBIS et du HDCH sur le droit à la santé. J'encourage les autorités à ratifier les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme encore en souffrance, et à veiller à ce que le statut de la Commission nationale des droits de l'homme soit conforme aux Principes de Paris, notamment le principe de l'indépendance de la Commission par rapport au Gouvernement.

99. Compte tenu de la diversité des menaces, mondiales et régionales, qui pèsent sur la paix et la stabilité, j'exhorte les autorités nationales à rester vigilantes et à redoubler d'efforts en vue d'améliorer la gestion des frontières et la sécurité maritime. Il est également nécessaire de renforcer les capacités opérationnelles des services de détection et de répression et des systèmes de justice pénale pour lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée. À cet égard, j'appelle les partenaires internationaux à soutenir le pays. L'appui à l'échelle internationale est également nécessaire pour étendre les activités de police de proximité à l'ensemble du pays.

100. Je suis préoccupé par le fait que les progrès en matière de réforme des institutions chargées de la défense et de la sécurité ont été retardés, ce qui entrave la modernisation desdites institutions. J'exhorte les dirigeants politiques de la Guinée-Bissau à mettre fin à la crise institutionnelle afin de faciliter les réformes, et appelle tous les partenaires à appuyer le pays dans la mise en œuvre des changements nécessaires à cet égard. Je crois que la création prochaine d'une école de police et d'une académie militaire, permettra de professionnaliser les membres du personnel chargés de la défense et de la sécurité, et j'encourage les partenaires à appuyer la mise en place de telles institutions à l'échelle du pays.

101. L'appui au bon fonctionnement des services publics essentiels du pays, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, est indispensable. Je me félicite de l'engagement constant de tous les partenaires internationaux présents dans le pays et de leurs efforts concertés, en particulier l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO, l'Union européenne, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Banque africaine de développement, la Banque ouest-africaine de développement et les institutions de Bretton Woods, ainsi que les donateurs bilatéraux. Je les encourage à continuer d'appuyer le plan stratégique et opérationnel de la Guinée-Bissau pour la période 2016-2020, et à honorer les engagements qu'ils ont pris à la table ronde de donateurs, organisée en mars 2015 à Bruxelles.

102. Mon Représentant spécial continuera de travailler en étroite collaboration avec les parties prenantes nationales, régionales et internationales pour mobiliser et investir des ressources financières, humaines et techniques, en vue de concevoir et de mettre en œuvre des programmes et des projets destinés à renforcer la résilience du pays et à lui fournir davantage d'outils pour qu'il soit en mesure de relever les défis liés à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

103. Afin de s'assurer que la communauté internationale fournit un appui renforcé aux défis que la Guinée-Bissau doit relever en matière de politique, de développement, de sécurité et de droits de l'homme, j'exhorte les principaux acteurs politiques du pays à faire preuve d'un sens élevé des responsabilités et de mettre fin à l'impasse politique actuelle dès que possible.

104. Je tiens à exprimer ma gratitude au personnel du BINUGBIS et à l'équipe de pays des Nations Unies, agissant sous la direction de mon Représentant spécial, Modibo Ibrahim Touré, pour leur engagement et leur dur labeur, ainsi qu'aux partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux de la Guinée-Bissau pour leur contribution indéfectible à la consolidation de la paix dans le pays.
